

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 99.019

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

5 Février 1999

DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.E.C. - Alinéation de terrain à la SCI "Immobilière d'Entrepôts" (M. TOLEDE)

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de terrains dans le cadre de l'extension de la ZAEC.

La SCI "IMMOBILIERE D'ENTREPOTS" représentée par Monsieur Jean-Louis TOLEDE -ayant son siège social au lieu-dit "Derrière le Pont" ZAEC 17200 ROYAN- s'est engagée par promesse en date du 2 DECEMBRE 1998 à acquérir à la Ville de ROYAN une parcelle de terrain de 6.500m² moyennant le prix global de 487.500 Francs Hors Taxes (Quatre Cent Quatre Vingt Sept Mille Cinq Cents Francs Hors Taxes), en vue d'y édifier un bâtiment destiné à abriter son activité commerciale,

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'acquéreur qui doit notamment installer un commerce de mobilier en rotin.

Le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement à l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le plan des lieux,
- VU la promesse d'achat souscrite par la SCI "IMMOBILIERE D'ENTREPOTS" en date du 2 DECEMBRE 1998,
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire,
- VU l'avis des Domaines en date du 4 NOVEMBRE 1998,
- CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la Ville d'accueillir des entreprises sur la ZAEC,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente et notamment l'acte authentique relatif à l'aliénation du terrain cadastré section CI N° 626 P (en cours de numérotage) pour une surface de 6500m² à la SCI "IMMOBILIERE D'ENTREPOTS" représentée par Monsieur Jean-Louis TOLEDE, moyennant le prix global de QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS HORS TAXES (487.500 Francs Hors Taxes) dans les conditions prévues par la promesse signée le 2 DECEMBRE 1998,

- que l'acte authentique sera rédigé en l'étude de Maître Guy DENAT, notaire à 17200 ROYAN, désigné par l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 Février 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS